

# Le lien entre le Coran et la Famille du Prophète

---

<"xml encoding="UTF-8?>

## Le lien entre le Coran et la Famille du Prophète

Le hadith dit des thaqalayn (les deux choses lourdes) est l'une des traditions du Prophète les plus rapportées par les sources islamiques. Il figure dans les premières compilations effectuées par les auteurs sunnites, et ses chaînes de transmetteurs sont parmi les plus crédibles et les plus dignes de foi. En voici le \*\*\*\*e:

"L'Envoyé de Dieu a dit: "Je vous laisse (après ma mort) les deux choses les plus lourdes: le Livre de Dieu, et ma descendance, les Gens de ma Maison. Ils ne se sépareront jamais jusqu'à ce qu'ils me rejoignent au Paradis. Tant que vous les suivrez, vous ne vous égarerez jamais."43

Certains ulemas sunnites rapportent que la parole prophétique se terminait ainsi:  
"Ali est avec le Coran, et le Coran est avec Ali, ils ne se sépareront jamais."44

Et trente compagnons du Prophète, au moins, ont rapporté avoir entendu le Prophète faire cette déclaration.45

Les sources chiites et sunnites soulignent que jusqu'à la fin de sa vie, le Prophète n'a jamais cessé d'insister sur la relation profonde entre ces deux bases de l'Islam que sont le Coran et sa Famille.

Cette tradition est par conséquent un résumé du programme tracé aux musulmans. Même si elle se présente différemment dans sa forme, d'une source à l'autre, cette tradition ne perd jamais son contenu essentiel: souligner la relation indéfectible qui existe entre le Coran et la Famille Prophétique.

Ibn Hadjar, célèbre docteur sunnite, examinant les circonstances de ce hadith écrit: "Selon certains, le Prophète aurait prononcé cette phrase lors du pèlerinage d'adieu à Arafât, selon d'autres à Ghadir Khomm, et selon d'autres à Médine, lors de sa maladie, et en présence de nombreux compagnons qui se trouvaient à son chevet. D'autres enfin disent qu'il prononça ces paroles à son retour de Taïf."

Ibn Hadjar ajoute: "Il n'y a pas de contradiction entre ces sources; rien n'empêche qu'il n'ait répété cette vérité dans toutes ces circonstances et en d'autres; et cela en raison de l'importance que possèdent le Coran et la Famille du Prophète."<sup>46</sup> Dans une autre tradition, le Prophète dit:

"Ali est avec le Vrai (al-Haqq), et le Vrai est avec Ali. Le Vrai est avec lui, partout où il se trouve."<sup>47</sup>

Les versets du Coran, chacun le sait, sont un ensemble de recommandations et d'enseignements qui sont à même d'assurer le bonheur et le salut des hommes qui s'y conforment.

Cependant, le Coran requiert, pour être interprété et compris justement, une autorité compétente, remplissant les conditions de perfection dans tous les domaines. C'est la raison pour laquelle le chiisme considère qu'il est nécessaire que ceux qui ont la charge d'interpréter le Coran, en toute compétence, soient désignés par l'Envoyé de Dieu, qu'il les ait préparés lui-même à leur mission future. Seules ces personnes pourront comprendre le langage de la révélation et interpréter les versets du coran de la façon la plus juste qui soit. La conjonction du Livre et de la Famille s'explique par le \*\*\*oin qu'impose toujours le Livre d'être interprété de façon complète et juste.

Les diviser et les séparer, pour se \*\*\*\*\*er de suivre les avis de personnes incompétentes, n'aura pour résultat que l'égarement et la perdition. Sinon, que signifierait la parole: "Tant que vous les suivrez, vous ne vous égarerez jamais, après moi"?

Qui peut rapporter aux versets solides (muhkam), les versets ambigus (mutachâbih)? En les plaçant côté à côté, le Prophète a voulu signifier que leur fonction est la même et complémentaire; d'une part le Coran, le commandement céleste, d'autre part son répondant terrestre, son porte-parole et son protecteur. Il est normal alors qu'abandonner la Famille du Prophète soit synonyme de perdition et de mort.

La déviation des musulmans,-et par suite leur déchéance a commencé avec la séparation entre ces "deux choses lourdes", depuis que la thèse "Le Livre de Dieu nous suffit" a dominé les esprits et la vision religieuse des gens, depuis que les écoles des Ach'arites et des Mu'tazilites

se sont établis comme si elles étaient plus versées dans la connaissance du Livre de Dieu que le Prophète!

La compréhension juste du Coran est rendue plus facile par les commentaires de ces hommes dont la science procède directement de la faveur divine, sans intermédiaire ni apprentissage.

De tels hommes ne sont autres que les Imams préservés de l'erreur et de l'égarement.

Ibn Hadjar, le célèbre auteur sunnite a rapporté une parole du Prophète disant: "Ne les précédez pas (les imams) car vous périrez à cause de cela; et ne soyez pas en retard sur eux, car vous périrez aussi; et ne leur enseignez pas, car ils sont plus savants que vous."48

L'imam Ali a pour sa part dit:

"C'est par eux que vit la science, et meurt l'ignorance. Leur magnanimité (Hukm) vous informe de leur savoir; leur extérieur de leur intérieur; leur silence des sagesses de leur parole. Ils ne s'opposent pas à la Vérité et ne divergent pas à son propos. Ils sont les piliers de l'Islam, et les refuges de ceux qui cherchent protection. C'est par eux que la Vérité est revenue à sa place et que le Mensonge (bâtil) a été chassé de son rang, et que la langue du mensonge a été arrachée. Ils ont attaché la religion de façon qu'ils la comprennent en toute conscience et de façon qu'ils la préservent de l'erreur, non comme la fixerait celui qui l'entendrait par ouï - dire ou la transmettrait par sa langue. Ceux qui rapportent (par la langue) la science sont nombreux, mais ceux qui la gardent sont très peu."49

Le hadith précédent signifie que les gens de la Famille du Prophète sont préservés de la désobéissance à Dieu, des péchés, et des erreurs. Un homme qui serait "avec" le Coran, de façon que les hommes soient religieusement contraints de suivre ses recommandations jusqu'à la Résurrection et à la rencontre avec l'Envoyé de Dieu, un tel homme doit être à l'exemple du Coran, dénué de toute erreur. Comment Dieu ordonnerait-Il aux gens d'obéir à un homme souillé par les péchés?

L'Envoyé de Dieu a même précisé le nombre des califes qui lui succéderont dans sa charge d'Imam, disant: "Mes califes seront au nombre de douze comme les lieutenants des Enfants d'Israël. Ils seront tous de Qoraych -et selon une autre tradition -des Banou Hachem."50

Les califes "bien guidés" des sunnites ne sont pas au nombre de douze. On ne peut pas non plus envisager ce nombre pour les califes Omeyyades ou Abbassides, car non seulement il ne s'applique pas à eux, mais aussi parce qu'ils ont commis des péchés tels qu'ils ont causé à la religion des préjudices irréparables. Par contre ce nombre correspond bien à celui des Imams de la Famille du Prophète.

Certains auteurs mal-intentionnés, refusant d'écouter les paroles du Prophète, et se détournant des Imams, ont été contraints d'interpréter le hadith en question -qu'ils ne pouvaient mettre en doute à cause de son authenticité indiscutable- conformément à son contenu.

Le Cheykh Suleyman al-Qandûzi, sunnite hanafite, a écrit loin de tout parti-pris, ce qui suit: "Certains auteurs spécialisés (mmuhaqqiqûm) disent que les traditions selon lesquelles le nombre des califes après le Prophète est au nombre de douze, sont des traditions largement connues, transmises par différentes voies. Grâce à un examen du déroulement du temps écoulé (depuis sa disparition) et des circonstances successives qui ont prévalu, je sais que l'intention du Prophète dans sa parole est la suivante: les douze imâms de sa Famille et de sa descendance.

On ne peut interpréter cette tradition en la rapportant aux califes qui lui ont succédé, parmi ses compagnons car ils étaient inférieurs à douze.

On ne peut non plus l'appliquer pour rois Omeyyades, car ils étaient plus de douze et furent d'une iniquité odieuse, à l'exception de Omar ibn Abdel-Aziz. En outre, ils ne faisaient pas partie des Banou Hâchem. Car le Prophète a dit "Ils sont tous de Banou Hâchem", suivant la tradition rapportée par Jâber ibn Sumra; qui ajoute que le Prophète avait baissé la voix à ce moment de son discours; car il savait que les Omeyyades n'aimaient pas que les Banou Hâchem soient califes.

De même, ce nombre ne peut pas concerner les Abbassides, qui sont plus de douze, et qui n'ont pas respecté le verset coranique enjoignant l'amour des Gens de la Maison du Prophète<sup>51</sup>, ni le hadith du Manteau (al-Kissâ).

Il est indispensable par conséquent d'interpréter ce nombre comme s'appliquant uniquement aux imams de la Famille du Prophète, car ils furent les plus savants parmi leurs

contemporains, les plus éminents, les plus scrupuleux en matière religieuse, les pieux, ceux qui sont les plus proches du Prophète par les liens du sang, les plus vertueux, et par conséquent les plus nobles auprès de Dieu. Leur science remontait directement au Prophète, par héritage et par grâce divine.

C'est ainsi que les ont fait connaître ceux qui ont un savoir sûr et éprouvé. Ceci corrobore le sens suivant lequel l'intention du Prophète concernait bien les douze imams de sa Famille. Le hadith des "deux choses lourdes" le confirme et en témoigne, ainsi que les autres traditions réitérées dans ce livre. Quant à la parole du Prophète: "La communauté musulmane se rassemblera autour d'eux" qui figure dans la tradition de Jâber ibn Sumra, elle signifie que la communauté musulmane sera unanime dans la reconnaissance de tous les imams après l'apparition du douzième imam, le Mahdi.<sup>52</sup>

#### L'Infaillibilité selon le Coran et la Tradition

Le verset de la purification confirme l'impeccabilité des Gens de la Maison du Prophète. Il les sacrifie, et les déclare purs de tout défaut. Ce verset est le suivant:

"Dieu, certes, veut écarter de vous la souillure, Ô Gens de la Maison, et vous purifier complètement"

Coran, sourate Les factions (Al-Ahzâb), verset 33

Le mot Rijs, que nous traduisons ici par souillure, s'applique en arabe à tout ce qui peut altérer et souiller une chose, que ce soit dans sa forme extérieure, ou dans son essence et sa substance. Nous retrouvons l'un et l'autre sens dans le Coran:

"... rien d'illicite pour qui se nourrit d'une nourriture, à moins que cette nourriture soit une bête morte, ou un sang répandu, ou de la viande de porc, car elle est souillure..."

Sourate Les Troupeaux (Al-An'âm), verset 145

"tandis que ceux au cœur desquels est un mal ajoutent souillure à leur souillure, et meurent infidèles."

Dans le verset de la purification qui affirme l'élimination de la souillure vis-à-vis des Gens de la Maison du Prophète de l'islam, il ne s'agit manifestement pas de l'impureté matérielle, extérieure, puisque la religion prescrit à tout musulman, quel qu'il soit, d'éliminer la souillure par les ablutions, mineure ou majeure.

En outre, cette préposition ne concerne pas seulement le Prophète et sa Famille. Or le verset comporte une faveur spéciale qui leur est exclusivement accordée. Le fait de se débarrasser des impuretés matérielles ne leur est pas une vertu spécifique, pour que le Coran en fasse une obligation pour certaines personnes déterminées.

Par conséquent le verset prend obligatoirement une signification dans laquelle le mot "souillure" ou "impureté" désignera une impureté d'ordre subtile, intérieure, touchant à l'âme et à l'esprit. Dans l'ordre universel, Dieu a voulu que les gens de cette Maison soient un espace de pureté spirituelle totale, sans aucune tâche ou souillure.

Interpréter autrement le verset, reviendrait à dire que les Gens de la Maison doivent respecter les règles de pureté rituelle, qui sont de toute façon, celles que doivent respecter tous les musulmans en tant que tels. Ce qui serait absurde.

Lorsque le verset en question fut révélé, la nouvelle se répandit parmi les compagnons du Prophète. Peu après, on prit l'habitude de désigner les membres de la Famille du Prophète par l'expression: "les gens du manteau" (Ashâb al-Kissâ) parce que le verset de la purification a été révélé au Prophète alors qu'il se trouvait sous un large manteau du Yémen, en compagnie des membres de sa Famille, c'est-à-dire Fâtima et son époux Ali, et leurs deux garçons Hassan et Hossein-que la paix soit sur eux-.

Lors de la réunion du Collège de six membres désignés par le deuxième calife, Ali a rappelé à ses collègues sa qualité de membre de la Famille du Prophète:

"Je vous prie de me dire, s'il y a parmi nous, quelqu'un d'autre que moi que Dieu ait lavé de toute souillure, et purifié complètement. Ils répondirent: "Non".

Al-Suyûti rapporte dans son commentaire du Coran, intitulé al-Durr al-Manthûr la parole de Tarofa qui dit qu'Ibn Abbas a dit:  
"Nous avons vu l'Envoyé de Dieu venir pendant neuf mois consécutifs devant la maison de Ali Ibn Abi Tâleb, au moment des prières et dire: "Que la paix, la bénédiction et la clémence de Dieu soient avec vous, Ô gens de la Maison" et puis réciter le verset de la purification.

Cette même tradition a été rapportée aussi suivant la chaîne de transmission de T abarâni selon Abou al-Hamrâ, dans les termes suivants:

"J'ai vu l'Envoyé de Dieu venir devant la porte de la maison, de Ali et de Fatima, pendant six mois de suite, et réciter le verset de la Purification.

Cette tradition est aussi rapportée par Ibn Jarir et Ibn Mardawayh, toujours selon Abou al-Hamrâ qui nous informe que huit mois durant le Prophète se présentait tous les matins à la porte de Ali et de Fâtima, et récitait le verset de la Purification.

Ainsi, le Prophète a explicité, de façon on ne peut plus frappante, que le verset concerne bien la Famille de Fâtima.

Quant aux circonstances de la révélation du verset, elles nous sont éclaircies par Umm Salama, épouse du Prophète et Mère des Croyants, renommée pour sa piété et ses vertus, et chez qui se trouvait le Prophète de Dieu, au moment de la Révélation.

Umm Salama dit:

"C'est chez moi que fut descendu le verset de la purification.

Un jour, Fâtima était venue avec une marmite contenant une soupe de viande. Le Prophète lui dit: "Appelle ton mari, ainsi que (tes enfants) Hassan et Hossein." Elle les fit venir. Ils étaient en train de manger quand fut révélé le verset. Puis le Prophète les recouvrit avec un manteau de Khaybar qu'il portait sur lui, et dit:

"Mon Dieu, ceux-là sont les Gens de ma Maison, et mes protégés; éloigne d'eux la souillure et purifie-les complètement!"<sup>148</sup>

Beaucoup de savants sunnites approuvent que ce verset a été révélé au sujet de cinq personnes: le Prophète, Ali, Fâtima, Hassan et Hossein.<sup>149</sup>

Omar ibn Abi Salama qui fut le beau-fils du Prophète complète notre information. Il rapporte ce qui suit:

"le verset de la purification fut révélé dans la maison d'Umm Salama (sa mère). Le Prophète appela Ali, Fâtima, Hassan et Hossein; il les recouvrit d'un manteau, et dit: "Mon Dieu, ceux-là sont les Gens de ma Maison; éloigne d'eux la souillure, et purifie-les complètement!" Umm Salama dit: "Suis-je avec eux, ô Prophète de Dieu?" Il répondit: "Tu as ton rang, et tu es pour le mieux." Al-Qandouzi commente en disant "Cette tradition est bonne, et sa chaîne de transmetteurs est authentique, de sorte qu'elle est la meilleure tradition, dans ce sujet"<sup>150</sup>

Aïcha, la mère des croyants, dit:  
"Le Prophète portant un manteau de poils de chameau, allait sortir très tôt le matin, quand Hassan arriva. Il le fit entrer sous le manteau. Hossein arriva à son tour, il le fit entrer aussi; puis Fâtima, puis Ali. Le Prophète récita alors le verset de la purification."<sup>151</sup>

Anas ibn Malek rapporte aussi que le Prophète est passé six mois durant devant la maison de Ali et de Fâtima, au moment de la prière de l'aube, en disant: "Venez à la prière, Ô Gens de ma Maison, que Dieu soit Clément avec vous!"<sup>152</sup>

Certains ont tenté de soutenir que le verset de la purification faisait partie d'un ensemble de versets concernant les épouses du Prophète. Le con\*\*\*\*e implique en effet qu'il se rapporte à elles également, ou du moins qu'elles n'en doivent pas être exclues.

Si le verset concernait l'infaillibilité, alors il devrait concerner aussi toutes les épouses du Prophète. Or personne n'a professé qu'elles étaient infaillibles. Par conséquent, disent-ils, nous devons considérer que ce verset traite des femmes du Prophète, mais sans aucune preuve affirmant leur infaillibilité ou celle des Gens de la Maison.

Cette interprétation n'est pas compatible avec la structure du verset. Car le verset emploie un pluriel masculin et non un pluriel féminin D'autre part, les traditions que nous avons vues montrent clairement les "raisons" et les circonstances de la révélation du verset de la purification, et nous voyons bien que le Prophète a exclu ses épouses des "Gens de la maison"

visés par le verset, en leur disant: "Gardez votre rang!..."

La purification dont il s'agit dans le verset en question est synonyme de perfection et d'impeccabilité. Or, toutes les sources, sunnites ou chiites, déniennent cette qualité aux femmes du Prophète.

Sur un autre plan, les traditions qui affirment l'infaillibilité des imams ne sont pas en quantité négligeables.

Dans *te Nahj al-Balâgha*, qui est un recueil de sermons, de lettres et de sentences de l'imam Ali, nous trouvons beaucoup de confirmations des qualités éminentes qui sont celles des Gens de ta Maison prophétique.<sup>153</sup>

L'imam Ja'far al-Sadeq déclare aussi que les prophètes ainsi que leurs héritiers spirituels (*wasi*), sont sans péché, car ils sont préservés (par Dieu) de toute erreur et purifiés.<sup>154</sup>

L'imam Rédhaa (le huitième imam des chiites) affirme aussi l'impeccabilité des successeurs légitimes du Prophète.<sup>155</sup>

Aussi, la très célèbre parole du Prophète -qui'il a prononcée quelques mois avant sa disparition, et par laquelle il a recommandé aux croyants de rester fidèles au Livre de Dieu et à sa Famille- rapportée par les ulémas sunnites et chiites et possèdant plusieurs chaînes de transmissions qui lui confèrent une authenticité indiscutable, devrait suffire largement pour asseoir la légitimité des Gens de la Maison, ainsi que leur rang dans le maintien de l'Islam.<sup>156</sup>

Il va sans dire qu'avec cette parole de l'Envoyé de Dieu, les chiites ne manquent plus de preuves pour suivre leurs imams.

Puisque le Prophète -qui ne parle pas en vain- se porte garant de la rectitude des imams de Sa Maison et ordonne de les suivre, il est nécessaire et obligatoire à tout musulman parfait de leur obéir sans douter de leur compétence, et de les prendre pour modèles.

Notre Prophète considère le Coran et sa Famille comme indissolublement liés, inséparables jusqu'à ce qu'ils le rejoignent dans l'Au-delà. Cela implique que la préservation du Coran - promise par Dieu- jusqu'à la fin des temps s'étend aux imams de la Maison du Prophète. Cela

veut dire qu'il y aura toujours sur terre un imam de la Maison du Prophète, même si pour des raisons de grande corruption régnant sur terre, il devra s'occulter